

FLORENCE WEBER

présente



ÉMILE
DURKHEIM

Les règles
de la méthode
sociologique

40
ans
Champs

La
bibliothèque
idéale
du savoir

ÉMILE DURKHEIM

Les règles de la méthode sociologique

« Traiter les faits sociaux comme des choses » et poser les fondements d'une nouvelle science de la société qui, sur le modèle des sciences expérimentales, permette de mieux la décrire et l'expliquer : tel est le projet d'Émile Durkheim lorsqu'il publie *Les Règles de la méthode sociologique*, en 1895. Refusant l'explication du fait social par le biologique, la confusion de la sociologie avec la psychologie, théorisant l'influence du milieu social sur les individus, posant une série de règles méthodologiques, ce texte est un véritable défi lancé par Durkheim à ses contemporains.

Pourquoi et comment lire encore ce grand classique aujourd'hui ? C'est la question à laquelle répond Laurent Mucchielli dans cette édition. Articulant de façon inédite les approches historique et sociologique, celle-ci s'adresse aussi bien aux historiens des sciences et des idées qu'aux enseignants et aux étudiants en sociologie.

Cet ouvrage s'accompagne également d'un article de Durkheim contemporain des *Règles* (« L'état actuel des études sociologiques en France »), qui éclaire le contexte polémique dans lequel l'ouvrage fut écrit.

Sociologue et historien, **Laurent Mucchielli** est directeur de recherches au CNRS. Bien connu pour ses travaux sur les délinquances et les politiques de sécurité et de prévention, il est aussi un spécialiste de l'histoire et de l'épistémologie des sciences sociales.

**Précédé d'un entretien
avec Florence Weber.**

En couverture :
© Yuralaits Albert/Shutterstock.com.

Flammarion

LES RÈGLES DE LA MÉTHODE
SOCIOLOGIQUE

DU MÊME AUTEUR

Textes, 3 vol., 1976.

Qui a voulu la guerre ?, Kimé, 1996.

Lettres à Marcel Mauss, PUF, 1998.

L'Éducation morale, Fabert, 2008 ; PUF, 2012.

Le Suicide, Payot, 2009 ; PUF, 2013.

La Science sociale et l'Action, PUF, 2010.

Le Socialisme, PUF, 2011.

Sur l'éducation sexuelle, Payot, 2011.

Éducation et sociologie, PUF, 2013.

De la division du travail social, PUF, 2013.

Les Formes élémentaires de la vie religieuse, PUF, 2013 ; Éditions du CNRS, 2014 ; Classiques Garnier, 2015.

L'Évolution pédagogique en France, PUF, 2014.

Sociologie et philosophie, PUF, 2014.

Le Suicide, t. II, Flammarion, 2014.

Leçons de sociologie, PUF, 2015.

De quelques formes primitives de classification, PUF, 2017.

L'Allemagne au-dessus de tout, Éditions de l'EHESS, 2017.

Émile Durkheim

LES RÈGLES
DE LA MÉTHODE
SOCIOLOGIQUE

Précédé d'un entretien avec
Florence Weber

Édition établie par
Jean-Michel Berthelot
et présentée par
Laurent Mucchielli

Champs classiques

© Flammarion, 2010 ; 2017, pour la présente édition
© Éditions de Minuit, 1975 pour la traduction de l'article
donné en Annexe
ISBN : 978-2-0814-1653-6

Cinq questions à Florence Weber

Comment avez-vous découvert Les Règles de la méthode sociologique ? Quels souvenirs avez-vous de votre première lecture ?

La première fois que j'ai entendu parler de ce livre, c'était en 1975, en classe préparatoire. Notre professeur de philosophie en khâgne littéraire commentait le livre de Jules Monnerot paru en 1946, *Les faits sociaux ne sont pas des choses*¹, un violent pamphlet contre l'épistémologie durkheimienne. Dans cette même classe de philosophie, nous lisions l'*Essai sur le don* de Marcel Mauss² et *Anthropologie structurale* de Claude Lévi-Strauss³, et nous vivions comme une évidence la partition du monde entre les sociétés exotiques, dont l'étude était réservée à de majestueux anthropologues, et les sociétés modernes occidentales, dont l'étude était

1. J. Monnerot, *Les faits sociaux ne sont pas des choses*, Paris, Gallimard, 1946.

2. M. Mauss, *Essai sur le don*, Paris, PUF, 2012.

3. C. Lévi-Strauss, *Anthropologie structurale*, Paris, Plon, 1996, 2 vol.

confiée à des sociologues sinon besogneux, du moins peu légitimes philosophiquement. C'est la lecture du *Métier de sociologue*¹ qui m'a fait comprendre l'unité épistémologique des sciences sociales et l'unité historique des sociétés humaines, au-delà du Grand Partage entre « sociétés froides » et « sociétés chaudes », entre « tradition » et « modernité », ou encore entre « l'Occident » et « le reste du monde ». Dans *Le Métier de sociologue*, publié en 1968, Pierre Bourdieu, Jean-Claude Chamboredon et Jean-Claude Passeron réintroduisaient littéralement Durkheim en France, aux côtés de Max Weber, mais aussi de la sociologie et de l'anthropologie américaines.

« Je m'y suis immédiatement reconnue, et doublement »

J'étais donc déjà engagée dans les sciences sociales lorsque j'ai enfin lu *Les Règles de la méthode sociologique*. Je m'y suis immédiatement reconnue, et doublement. « Expliquer le social par le social », c'est affirmer l'existence d'un territoire propre des sciences sociales. « Rompre avec les prénotions », c'est-à-dire avec les erreurs de la perception spontanée, c'est reconnaître les difficultés spécifiques du savant lorsqu'il prend pour objet la société de son temps, par exemple ses difficultés à reconnaître, au XX^e siècle, la coexistence entre l'amour « vrai » et l'intérêt économique. Il m'a toujours semblé évident que les spécialistes des sociétés avaient trois solutions pour prendre de la distance avec leurs

1. P. Bourdieu, J.-C. Chamboredon, J.-C. Passeron, *Le Métier de sociologue*, Paris, Éd. de l'EHESS, 2005.

préjugés sur le monde social : travailler sur des sociétés éloignées de la leur ; s'appuyer sur le pouvoir objectivant des données statistiques ; ou, ce qui fait le sel du métier d'ethnographe, « objectiver » leur propre position dans la société qu'ils étudient, c'est-à-dire tout simplement expliciter et critiquer leur point de vue spontané sur ce qu'ils observent. Heureusement qu'il est possible de cumuler ces trois solutions, en organisant une coopération entre les différentes spécialités des sciences sociales !

« **C'est seulement lorsque la sociologie est reconnue comme une science au sens plein du terme qu'elle peut se permettre de dialoguer d'égale à égale avec les autres sciences** »

C'est finalement moins la rupture avec les prénotions qui nous pose problème, à nous autres sociologues au sens large, que le fait de devoir réaffirmer sans cesse nos compétences propres sur notre objet. Des spécialistes d'autres domaines du savoir s'autorisent souvent à réinventer la sociologie sur des bases fantaisistes, qu'il s'agisse d'expliquer les faits sociaux par des modèles physiques, des considérations génétiques, des observations éthologiques sur des populations animales... Cela m'a coûté, en 1981, une bourse de la Fondation Thiers : alors dirigée par le philosophe Raymond Polin, celui-ci me demanda quels devaient être les liens entre la sociologie et la biologie, et je lui ai tout simplement répondu : « Aucun ». J'argumenterais davantage aujourd'hui : c'est seulement lorsque la sociologie est reconnue comme une science au sens plein du terme

qu'elle peut se permettre de dialoguer d'égal à égal avec les autres sciences.

Pourquoi est-ce une œuvre si marquante ?

Durkheim a fondé la sociologie à partir de la philosophie, et c'est dans *Les Règles de la méthode sociologique*, dont le titre renvoie explicitement aux *Règles de la méthode* de Descartes, qu'il expose les fondements épistémologiques de la sociologie. Ce livre est donc la Bible de tout chercheur en sciences sociales soucieux de rigueur scientifique, non pas comme une imitation servile des sciences de la nature, mais dans toute leur spécificité. Les sociologues sont des êtres humains qui étudient d'autres êtres humains non pas, comme le font les philosophes qui s'en remettent à l'introspection, en les supposant d'avance semblables à eux, mais en cherchant à reconnaître leurs différences – vivant dans d'autres conditions sociales, pris dans d'autres univers linguistiques, portés par d'autres croyances et encadrés par d'autres contraintes sociales fussent-elles inconscientes – sans cesser de les respecter en tant qu'êtres humains.

En quoi est-elle toujours d'actualité ?

Plus que jamais au moment où les sciences de l'homme cherchent ailleurs leurs modèles de scientificité, qu'il s'agisse de génétique, de physique sociale, de psychologie expérimentale ou de sciences cognitives, notamment

lorsque ces modèles se réclament de la théorie individualiste de Gabriel Tarde, qui réduit la force socialisatrice de la société à l'imitation interindividuelle.

« **Nous vivons dans une société tellement ethnocentrique qu'elle a oublié que d'autres sociétés pouvaient exister !** »

Durkheim rappelle au contraire la nature particulière de la contrainte sociale, une contrainte si bien intériorisée par les individus qu'elle ne se donne plus à voir comme contrainte mais comme nature humaine, comme spontanéité intérieure, comme évidence commune. Nous vivons dans une société tellement ethnocentrique qu'elle a oublié que d'autres sociétés pouvaient exister ! C'est ce que l'on appelle la mondialisation, un système de contraintes morphologiques si puissantes et d'obligations morales si molles et si insidieuses que rien ne semble lui échapper ou, plus précisément, que tous ceux qui lui échappent apparaissent comme des barbares ou des fous.

Les réflexions que Durkheim y formule vous ont-elles guidées dans vos propres travaux ?

Oui, et de ce point de vue je me sens aussi proche de Durkheim que l'ethnologue française Jeanne Favret-Saada lorsqu'elle observe le système d'accusations sur lequel repose la sorcellerie dans le bocage vendéen, ou le sociologue américain Erving Goffman lorsqu'il analyse les rites de la vie quotidienne comme l'expression du caractère sacré de la personne humaine dans les

sociétés occidentales. Sur le terrain je fais confiance à mes surprises, y lisant le dévoilement de préjugés sociaux, les miens et ceux des personnes que je rencontre. J'étudie les accusations proférées contre les déviants par leurs voisins ou par leurs proches, y voyant un rappel à l'ordre social dans des petits groupes où « tout le monde se connaît ».

« **Ce livre de Durkheim est le meilleur guide pour reconnaître les formes les plus “douces” de la contrainte sociale intériorisée aujourd'hui** »

Toutes les interactions qui dérapent, tous les jugements proférés sans y penser, sont des manifestations explicites de contraintes sociales qui resteraient inaperçues si « tout se passait normalement ». La contrainte sociale est présente dans des coutumes – que l'on suit sans y réfléchir –, dans la contrainte que représente le langage – car pour penser il faut disposer de mots –, dans l'immense continent des contraintes matérielles, qui fournissent le cadre social de toute activité humaine. Je suis particulièrement attentive à ce que les durkheimiens appellent des faits de morphologie sociale, autrement dit des relations sociales « cristallisées » dans des objets techniques, dans des infrastructures matérielles, dans des monuments au sens propre du terme. Lorsque je doute de l'intérêt, pour la sociologie générale, des faits que j'étudie et qui sont, souvent, fort peu institutionnalisés, je relis cette phrase des *Règles de la méthode sociologique* (p. 113 de la présente édition) : « Il y a ainsi toute une gamme de nuances qui, sans solution de continuité, rattache les faits de structure les plus caractérisés à ces *libres*

courants de la vie sociale qui ne sont encore pris dans aucun moule défini. C'est donc qu'il n'y a entre eux que des différences dans le degré de consolidation qu'ils présentent. Les uns et les autres ne sont que *de la vie plus ou moins cristallisée.* » (C'est moi qui souligne.)

Qu'aimeriez-vous dire à un lecteur qui découvrirait aujourd'hui ce livre pour la première fois ?

Qu'après cinquante ans d'incompréhension sur la nature de l'obligation sociale (avec le fameux slogan « il est interdit d'interdire ») et sur la faillite des normes juridiques, moins par manque de légitimité politique que par défaut d'application, ce livre de Durkheim est le meilleur guide pour reconnaître les formes les plus « douces » de la contrainte sociale intériorisée aujourd'hui : l'injonction à « être soi », l'injonction à « jouir de la vie », l'injonction à être heureux... tout cela nous est imposé par des normes sociales qui se cachent comme telles. La sociologie est un métier, cela s'apprend, ceux qui nous gouvernent l'utilisent, sachons nous la réapproprier !

Florence WEBER,
Sociologue, professeur à L'École normale supérieure.

INTRODUCTION

Comment lire un « classique »
des sciences sociales ?

L'exemple des *Règles de la méthode
sociologique*

L'ouvrage de Durkheim intitulé *Les Règles de la méthode sociologique* est un « classique » des sciences sociales qu'ont lu, que lisent et que liront encore des générations d'étudiants. On ne peut cependant faire abstraction du fait qu'il a été publié à la fin du XIX^e siècle et que nous sommes au début du XXI^e. Dès lors, aussi important soit-il encore aujourd'hui dans l'affirmation de la discipline sociologique et dans la formation universitaire, il ne serait pas sérieux d'en proposer la lecture ou la relecture sans un véritable effort de contextualisation¹. Lorsque Durkheim a écrit ce livre, le monde était différent, l'état des connaissances et des représentations sur le monde était différent, l'état du développement des sciences

1. R. A. Jones, « On Understanding a Sociological Classic », *American Journal of Sociology*, 1977, 83, p. 279-319.

humaines et sociales à l'université et l'état de la recherche dans ces domaines étaient différents. Lire ce texte sans recul, au premier degré et comme s'il s'adressait directement à nous, aujourd'hui, serait donc une erreur conduisant à de nombreux anachronismes, contre-sens et mésinterprétations. C'est la raison pour laquelle nous invitons à relire non seulement le texte original des *Règles*, mais aussi et inséparablement un article écrit et publié exactement au même moment et qui complète le texte parfois abstrait des *Règles*, en éclairant beaucoup l'état du champ sociologique français à la fin du XIX^e siècle et les positionnements critiques de Durkheim.

Cela étant, si ce livre de Durkheim a acquis un tel statut, c'est qu'il n'intéresse pas seulement les historiens des sciences mais comporte bien aussi une valeur heuristique et pédagogique pour les sociologues d'aujourd'hui et ceux de demain. Dès lors, après avoir pensé en historiens et replacé ce livre dans le contexte de son écriture, nous nous demanderons en tant que praticiens de la sociologie quel intérêt il présente encore aujourd'hui et quel usage pratique et pédagogique on peut donc en faire. Ce faisant, on sera du reste fidèle à l'éthique d'un penseur qui a toute sa vie accordé la plus grande importance à l'éducation et à la pédagogie.

RELIRE UN TEXTE DANS SON CONTEXTE

Émile Durkheim a 37 ans lorsqu'il publie les *Règles*¹. Il les a écrites dans le prolongement de sa thèse *De la division du travail social* (soutenue et éditée en 1893) et publiées par morceaux en 1894 sous forme d'articles dans la *Revue philosophique* de Théodule Ribot dont il est alors un des importants collaborateurs. Quoique encore jeune, Durkheim a déjà une solide réputation. Trois ans après son agrégation de philosophie, en 1885, il a obtenu une bourse d'études pour séjourner en Allemagne et en a tiré une série d'articles très remarquables sur les grands penseurs allemands de la société à cette époque (Gumpłowicz, Schaeffle, Tönnies, Wundt, etc.). En 1887, il s'est ainsi vu confier par Louis Liard (directeur de l'enseignement supérieur en France) le premier cours de sociologie dispensé dans une université française, à la faculté des lettres de Bordeaux. Enfin, en 1893, sa soutenance de thèse, particulièrement brillante, le désigne aux yeux de nombreux commentateurs de l'époque comme le principal représentant de la sociologie en France². Aussi Durkheim veut-il manifestement pousser son avantage. D'autant que, comme nous le verrons, il a déjà en projet l'organisation d'un

1. Sur la vie et l'œuvre de Durkheim, on se reportera à ses deux principales biographies : S. Lukes, *Émile Durkheim. His Life and his Work*, London, Allen Lane, 1973 et M. Fournier, *Émile Durkheim (1858-1917)*, Paris, Fayard, 2007.

2. Ph. Besnard, M. Borlandi, P. Vogt (dir.), *Division du travail et lien social. La thèse de Durkheim un siècle après*, Paris, Presses universitaires de France, 1993, p. 2.

groupe et la création d'une revue (qu'il lancera en 1898 sous le titre : *L'Année sociologique*), facteurs collectifs qui seront décisifs dans son entreprise intellectuelle¹. C'est donc dans cette perspective d'organisation de la discipline que Durkheim entend réglementer la sociologie. Encore faut-il, pour le comprendre, restituer l'état du champ sociologique en 1895, qui n'apparaît guère à la seule lecture des *Règles*².

Les rares interlocuteurs officiels des *Règles*

Pour restituer l'état d'un champ intellectuel, on commence souvent par interroger les références bibliographiques de l'auteur étudié. Or, à la différence de la *Division du travail social* où Durkheim cite abondamment ses sources³, la seule lecture du texte des *Règles* peut laisser penser qu'il intervient dans un champ quasi vierge parmi ses contemporains.

1. L. Mucchielli, *La Découverte du social. Naissance de la sociologie en France (1870-1914)*, Paris, La Découverte, 1998, p. 210 *sqq.*

2. L'on reprend à partir d'ici une partie des éléments de L. Mucchielli, « Pourquoi réglementer la sociologie ? Les interlocuteurs de Durkheim », repris in L. Mucchielli, *Mythes et histoire des sciences humaines*, Paris, La Découverte, 2004, p. 269-296.

3. M. Borlandi, « Durkheim lecteur de Spencer », in Ph. Besnard, M. Borlandi, P. Vogt (dir.), *Division du travail et lien social*, *op. cit.*, p. 67-70.

Les références bibliographiques des *Règles*

	Auteurs	Nbre de réf.
1	Spencer	19
2	Comte	18
3	Mill	6
4	Hobbes	5
5	Bacon	4
6	Garofalo	4
7	Descartes	2
8	Rousseau	2
9	Condillac	1
10	Darmesteter	1
11	Espinas	1
12	Galilée	1
13	Gide	1
14	Locke	1
15	Lubbock	1
16	Machiavel	1
17	Montesquieu	1
18	Pascal	1
19	Socrate	1
20	Tarde	1

Comme l'indique le tableau ci-dessus, Durkheim ne cite que vingt auteurs (pour un total de soixante-douze références), soit, même si le livre est plus court, presque huit fois moins que dans *De la division du travail social*. Et si Spencer et Comte arrivent en tête comme dans sa thèse, une foule d'autres auteurs ont disparu. Le système de références bibliographiques adopté par Durkheim dans les *Règles* ne rend donc

nullement compte de l'étendue de ses lectures et de ses positionnements. Il est volontairement sélectif. On y constate au moins trois phénomènes.

Premièrement, la concentration sur la tradition rationaliste de l'histoire de la philosophie avec neuf auteurs : Bacon, Condillac, Descartes, Galilée, Locke, Machiavel, Montesquieu, Pascal et Socrate. Outre Montesquieu, qu'il considère comme l'un des précurseurs de la sociologie (il lui avait consacré sa thèse secondaire en latin en 1892), Durkheim met surtout en avant le trio Bacon-Descartes-Galilée qui renvoie à la « révolution scientifique » du XVII^e siècle. François Bacon est cité avec précision et dans le texte latin de son *Novum organum* (1620) auquel Durkheim emprunte le concept de « *prænotiones* » (prénotions) pour appuyer l'idée de rupture d'avec le sens commun que toute avancée scientifique opère nécessairement. Quant à la référence à René Descartes, elle est omniprésente, ne serait-ce que par le titre même de *Règles de la méthode* (sociologique) qui rappelle étrangement à la fois les *Regulæ ad directionem ingenii* (1627-1628) et le *Discours de la méthode* (1637)¹. De même que ses professeurs de philosophie lui ont enseigné que « Descartes est le vrai fondateur de la philosophie moderne² », Durkheim se pose en fondateur de la sociologie moderne.

1. Cf. M. Borlandi, L. Mucchielli (dir.), *La Sociologie et sa méthode. Les Règles de Durkheim un siècle après*, Paris, L'Harmattan, 1995, introduction.

2. Cf. P. Janet, G. Séailles, *Histoire de la philosophie. Les problèmes et les écoles*, Paris, Delagrave, 1920, p. 1016 (1^{re} édition : 1886).

Deuxièmement, la prépondérance des références, essentiellement critiques, à Herbert Spencer et Auguste Comte (auquel on peut ajouter John Stuart Mill, présenté comme un simple commentateur de Comte). Ce sont les philosophes qui ont explicitement discuté cette nouvelle science sociologique dans les décennies précédentes et qui sont assurément les plus connus en France à ce moment-là. De nombreux travaux ont analysé en détail ce que Durkheim leur doit, nous n'y reviendrons pas ici¹.

Troisièmement, l'occultation quasi complète des autres sources contemporaines. De même que, hormis Comte, il ne mentionne le nom d'aucun philosophe français de son siècle – pas même ceux qui l'ont fortement influencé (Charles Renouvier, Émile Boutroux) ou dont il a médité la lecture (Paul Janet, Alfred Fouillée, Jean-Marie Guyau) –, Durkheim se montre très avare de références scientifiques contemporaines. En 1895, les deux sociologues français les plus connus sont Alfred Espinas et Gabriel Tarde. Ils ne sont pourtant cités qu'une seule fois et de façon expéditive. Quant aux autres sociologues français de l'époque, les organicistes comme René Worms, les positivistes comme Eugène de Roberty, les leplaysiens comme Henri de Tourville et Edmond Demolins, les statisticiens comme

1. M. Borlandi, « Durkheim lecteur de Spencer », *op. cit.* ; A. Petit, « De Comte à Durkheim : un héritage ambivalent », in M. Borlandi, L. Mucchielli (dir.), *La Sociologie et sa méthode*, *op. cit.*, p. 49-70 ; D. Becquemont, L. Mucchielli, *Le Cas Spencer. Religion, science et politique*, Paris, Presses universitaires de France, 1998.

Paul Mougeolle et Alfred Coste, ils sont tout simplement absents (l'on ne relève qu'une référence, critique, à l'économiste Charles Gide). Durkheim ne cite pas non plus les auteurs (Coste, Guillaume De Greef, Ferneuil, Fouillée, Gaston Richard) sur lesquels il a pourtant déjà écrit de longs et souvent favorables comptes rendus. Enfin, il ne mentionne pas une fois le nom de Fustel de Coulanges, le fameux historien, directeur de l'École normale à l'époque où Durkheim s'y formait, qui enseignait pourtant dès les années 1880 que « l'histoire est la science des faits sociaux, c'est-à-dire la sociologie même¹ ». En définitive, Durkheim semble tout faire pour s'isoler de ses contemporains et se placer seul dans une lignée intellectuelle qui partirait de Comte, passerait par Spencer et aboutirait finalement à lui.

Pourtant, en réalité, Durkheim n'est pas isolé. La dernière décennie du XIX^e siècle apparaît même, au contraire, comme un moment de foisonnement intellectuel considérable autour de l'idée de science sociale, « une mode », écrira-t-il lui-même. C'est la raison pour laquelle, afin de « sociologiser » la lecture de Durkheim, il nous semble indispensable de lire en parallèle le long article qu'il publie en Italie sous le titre « L'état actuel des études sociologiques en

1. N. Fustel de Coulanges, *L'Alleu et le domaine rural pendant l'époque mérovingienne*, Paris, Hachette, 1889, p. IV-V, cité par L. Mucchielli, « Aux origines de la nouvelle histoire en France : l'évolution intellectuelle et la formation du champ des sciences sociales (1870-1930) », repris dans *Mythes et histoire des sciences humaines*, *op. cit.*, p. 123.

France¹ ». C'est le document que nous republions ici (voir p. 285). En effet, ce texte a été rédigé par Durkheim exactement au même moment que la version finale des *Règles* sous forme de livre². S'adressant au public italien et non à ses compatriotes, Durkheim présente et critique toute une série d'auteurs, de courants de pensée, voire de disciplines qui n'apparaissent pas dans les *Règles*³. Du coup, des omissions prennent sens, le caractère apparemment abstrait et impersonnel d'un certain nombre de règles énoncées – et non des

1. É. Durkheim, « Lo stato attuale degli studi sociologici in Francia », *La Riforma sociale*, n° 3, 1895, p. 607-622 et 691-707 (repris dans *Textes*, Paris, Minuit, 1975, vol. I, p. 73-108).

2. Durkheim l'annonce à Mauss (son neveu) dans une lettre datée de février ou mars 1894 : « Mes articles sur la *Méthode* commenceront à paraître en mars, je pense. Je viens d'accepter de collaborer à une revue italienne qui vient de se fonder » (É. Durkheim, *Lettres à Marcel Mauss*, Paris, Presses universitaires de France, 1998, p. 30).

3. Ce phénomène n'est pas isolé dans l'histoire des sciences. On pourrait le qualifier de *phénomène d'objectivation de l'état d'un champ intellectuel par le décalage international* et le définir ainsi : un auteur important publie à l'étranger un texte dans lequel il explicite plus qu'il ne le fera jamais dans ses publications nationales l'état de son champ intellectuel, en particulier ses enjeux et ses polémiques. Donnons-en deux autres exemples dans l'histoire des sciences humaines : celui de Théodule Ribot publiant en 1877 dans la revue *Mind* un texte objectivant l'état très polémique du champ philosophique et psychologique du moment (ce texte est traduit dans la *Revue d'histoire des sciences humaines*, 2000, 2, p. 107-123) et, plus près de nous, celui de Pierre Bourdieu publiant en 1967 avec Jean-Claude Passeron un article polémique dans *Social Research* (« Sociology and Philosophy in France since 1945 : Death and Resurrection of a Philosophy without Subject », *Social Research*, 1967, 34 (1), p. 162-212).

moindres – s'estompe et le texte retrouve la signification en partie polémique qu'il avait en réalité et qu'il faut de surcroît inscrire dans le « tout petit milieu » académique qui comportait (comme à toutes les époques) ses amitiés, ses alliances, son travail en commun, mais aussi ses affrontements, ses concurrences, ses jalousies et même ses ragots¹.

L'état du champ sociologique français en 1895

Alors qu'il avait mis neuf ans pour écrire sa thèse, Durkheim a écrit les *Règles* immédiatement après avoir publié la *Division du travail social*, dans une relative

1. Ainsi Durkheim écrit-il dans la même lettre à Mauss : « Tiens-moi au courant de ce qui se dit sur mon compte. J'y ai intérêt. Même les canards ont leur importance » (É. Durkheim, *Lettres à Marcel Mauss*, *op. cit.*, p. 30). La suite de cette correspondance fournit quantité d'anecdotes illustrant les jugements de Durkheim sur les personnalités universitaires du moment et sur ce qu'il pensait de leur valeur intellectuelle. Ainsi, Durkheim évoque-t-il René Worms (un de ses rivaux sur lequel nous reviendrons dans un instant) dans une lettre du 18 juin 1894, en des termes qui trahissent clairement le mépris qu'il éprouve pour son concurrent : « D'après ce que tu m'écris, Espinas t'aurait dit que si je ne donne pas mon article à la revue de Worms ce serait par jalousie de ce dernier ! [...] Si jamais le sujet revenait devant toi, tu n'as qu'à dire que ce qui m'éloigne de cette revue c'est la réputation de farceur qu'a Worms, et que surtout je ne puis collaborer à une revue dont le directeur n'a aucun titre scientifique. Le mieux d'ailleurs en pareil cas est de hausser les épaules. J'ai pourtant bien dit à Espinas que Worms avait eu sa thèse recalée à la Sorbonne, ce qui est une honte qui n'est pas infligée à tout le monde » (*ibid.*, p. 35-36).

précipitation sans doute liée à l'accélération de la formation du champ sociologique dans les années 1890. En effet, en 1893, au moment même où Durkheim publie sa thèse, René Worms (1869-1926), juriste, économiste et philosophe de formation, lance sans crier gare et avec quelque succès la *Revue internationale de sociologie*, suivie de l'Institut international de sociologie publiant également ses *Annales*¹. Durkheim est pris de vitesse. Un concurrent nouveau se présente qui, à la différence d'Espinas et de Tarde, manifeste de grandes ambitions institutionnelles, se pose en rassembleur et en organisateur de la sociologie, et lui donne effectivement les premières institutions de son histoire. Cet événement a certainement constitué une surprise particulièrement désagréable pour Durkheim et l'a sans doute poussé à accélérer la concrétisation de ses propres projets. On peut alors imaginer non seulement que la rédaction des *Règles* a été un peu précipitée, mais encore que la nécessité du moment a déterminé, sinon l'idée même d'écrire ce livre, du moins certains aspects de son écriture.

L'article italien que nous allons à présent utiliser paraît donc en mai 1895 dans *La Riforma sociale*, le dernier article constituant les *Règles* ayant été publié en août 1894 dans la *Revue philosophique*. Entre-temps

1. R. Geiger, « René Worms, l'organicisme et l'organisation de la sociologie », *Revue française de sociologie*, 1981, 22, p. 348-349 ; S. Mosbah-Natanson, « Internationalisme et tradition nationale : le cas de la constitution de la sociologie française autour de 1900 », *Revue d'histoire des sciences humaines*, 2008, 18, p. 35-62.

a eu lieu la rentrée universitaire 1894-1895, et la situation des études sociologiques a évolué. Ainsi qu'il s'en félicite dès les premières pages, Durkheim n'est plus isolé dans le paysage universitaire français :

À Lyon, la mairie accorde des subsides à un cours de sociologie que professe notre collègue Bertrand ; à Montpellier, Bernès, chargé de cours de philosophie, a commencé cette année un enseignement sur la même matière ; à Paris, enfin, la faculté des lettres a émis il y a quelques mois un vœu pour la création d'un cours de sociologie. [...] [De plus,] parmi les auteurs que les candidats doivent étudier au programme de l'agrégation de philosophie figurent depuis quelques années des œuvres de sociologues (Comte, Mill, Spencer) et on a même appelé à la présidence du jury des spécialistes renommés de sociologie [...] ¹.

Notre sociologue fait donc mine de constater avec bonheur les bonnes dispositions de l'université envers la sociologie, l'entrée du mot « dans le langage commun » et celle de l'idée dans les préoccupations de « la jeunesse de nos écoles ». Le ton change toutefois

1. É. Durkheim, « Lo statuo attuale degli studi sociologici in Francia », art. cit., p. 74. Cette dernière affirmation de Durkheim est difficile à comprendre. Les membres nommés pour composer le jury d'agrégation en 1895 sont cinq philosophes (Janet, Lachelier, Brochard, Darlu et Dauriac) qu'on ne saurait qualifier de « spécialistes renommés de sociologie ». Durkheim semble donc exagérer volontairement l'importance des succès de la sociologie dans les facultés de lettres. Et sans doute faut-il relier ce choix à sa rivalité avec René Worms qui, nous allons le voir, milite de son côté pour le développement de la sociologie dans les facultés de droit.

quelque peu lorsque Durkheim fait allusion aux initiatives de son nouveau rival :

Certains esprits particulièrement impatients commencent à trouver que l'on ne va pas assez vite. On a même proposé la création pour la sociologie d'une chaire spéciale dans toutes les universités, oubliant qu'il fallait pour cela une armée de sociologues que l'on ne peut pas improviser [...]. C'est sous l'emprise de ces idées qu'a été fondée une revue de sociologie qui vit depuis plus d'un an, et, bien que son apparition nous ait semblé prématurée – la littérature véritablement sociologique n'est pas en effet suffisamment abondante en Europe pour alimenter une revue périodique –, cette publication n'en constitue pas moins un fait intéressant symptomatique de l'état d'esprit actuel¹.

Durkheim désigne Worms et la *Revue internationale de sociologie*, mais il occulte et son nom et le titre de sa revue. Il fait aussi allusion au fait que, quelques semaines après la parution des *Règles*, Worms avait appelé au développement systématique de la sociologie dans les universités et à la transformation du Collège de France en Faculté des sciences sociales. À la fin de l'année 1895, ce dernier créera même la Société de sociologie de Paris et en confiera symboliquement la première présidence à Gabriel Tarde, les deux grands adversaires de Durkheim se trouvant ainsi réunis à la tête des premières tentatives d'institutionnalisation de la nouvelle discipline.

Ni dans les *Règles* ni dans l'article italien, Durkheim ne discute directement la théorie organiciste défendue par Worms qui consiste à analyser *de façon réaliste* le

1. *Ibid.*, p. 74-75.

fonctionnement d'une société et de ses institutions comme on décrit en biologie un être vivant composé d'organes occupant une fonction strictement finalisée dans l'ensemble¹. Toutefois, il en fait sans doute implicitement la critique – à travers Comte et Spencer, ses modèles repoussoirs habituels – lorsqu'il écrit ce passage (bien connu des commentateurs de Durkheim mais insuffisamment contextualisé) du chapitre V des *Règles* :

La plupart des sociologues croient avoir rendu compte des phénomènes une fois qu'ils ont fait voir à quoi ils servent, quel rôle ils jouent. [...] Mais cette méthode confond deux questions très différentes. Faire voir à quoi un fait est utile n'est pas expliquer comment il est né ni comment il est ce qu'il est. [...] Un fait peut exister sans servir à rien, soit qu'il n'ait jamais été ajusté à aucune fin vitale, soit que, après avoir été utile, il ait perdu toute utilité en continuant à exister par la seule force de l'habitude. Il y a, en effet, encore plus de survivances dans la société que dans l'organisme [...]. C'est, du reste, une proposition vraie en sociologie comme en biologie que l'organe est indépendant de la fonction, c'est-à-dire que, tout en restant le même, il peut servir à des fins différentes. C'est donc que les causes qui le font être sont indépendantes des fins auxquelles il sert².

Quant à la pensée de Tarde, la critique en est beaucoup plus développée dans l'article italien que dans les *Règles*, et cette critique se trouve stratégiquement

1. R. Worms, *Organisme et société*, Paris, Alcan, 1896.

2. Toutefois, Durkheim ne cesse par ailleurs de faire un usage analogique de l'organicisme (J. Schlanger, *Les Métaphores de l'organisme*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 172-173).

placée non pas dans une partie traitant de sociologie générale, mais dans celle consacrée à la criminologie. C'est cette nouvelle classification des doctrines sociologiques qu'il faut à présent examiner, tant elle révèle un état du champ français que les *Règles* dissimulaient presque complètement¹. Durkheim y distingue en réalité trois groupes d'auteurs et de genres d'approches qui sont autant de cibles pour sa critique.

Les trois cibles de la critique durkheimienne

*Le « groupe anthropologique et ethnographique »
et la question des facteurs biologiques*

Première cible de la critique durkheimienne : le groupe « anthropologique et ethnographique ». Ce dernier

1. Signalons ici une autre occultation volontaire de Durkheim : celle de Frédéric Le Play. Sans doute celui-ci était-il mort, mais ses disciples poursuivaient son œuvre (B. Kalaora, A. Savoye, M. Marie, *Les Inventeurs oubliés. Le Play et ses continuateurs aux origines des sciences sociales*, Paris, Champ Vallon, 1993). Ils étaient divisés depuis 1886 en deux groupes, le plus proche de la sociologie étant le groupe emmené par Henri de Tourville et Edmond Demolins autour de la revue *La Science sociale*. Certes, ces groupes ne font pas directement partie du champ universitaire de concurrence au sein duquel débattent les acteurs cités ici. Toutefois, ils en sont aussi en partie exclus par ces derniers. Durkheim, de ce point de vue, a fortement participé à l'érection de cette barrière entre deux traditions d'enquêtes sociales à prétention scientifique, barrière dont les effets en termes de construction de l'histoire des sciences sociales se font sentir jusqu'à nos jours (J. David, « Avez-vous lu Le Play ? Note sur la genèse des *Ouvriers européens* », *Revue d'histoire des sciences humaines*, 2006, 15, p. 89-102).

comprend tous les travaux de sociologie qui se rattachent à la Société d'anthropologie de Paris. Cette société a été fondée par Broca en 1859. Si, à l'origine, on a pu croire qu'elle se limiterait aux études d'anatomie, elle ne tarda pas cependant à élargir son champ de recherche. Les limites mal définies de ce qu'on appelle anthropologie se prêtaient à cette extension. C'est ainsi que la sociologie, ou du moins une section de la sociologie, put y être admise ; ce fut la sociologie ethnographique [...]. Dès le début elle fut occupée par Letourneau [...]¹.

Durkheim se montre ici bien informé. En effet, l'anthropologie française développée par Paul Broca autour de la Société d'anthropologie de Paris, relayée par la *Revue d'anthropologie* (1872) et l'École d'anthropologie de Paris (1875), constitue bel et bien une communauté intellectuelle à prétention hégémonique dans les sciences humaines². Intellectuellement, le paradigme dominant de ce groupe est la complète détermination du social par le biologique, appuyée sur une théorie raciale inégalitariste en vertu de laquelle chaque race physique correspond à un degré d'évolution humaine, c'est-à-dire de développement mental et d'organisation sociale. C'est ce qu'illustre le livre de Charles Letourneau (1831-1902), titulaire de la chaire d'« histoire des civilisations » à l'École d'anthropologie de Paris depuis 1885³. Tout en reconnaissant le « travail

1. É. Durkheim, « Lo statuo attuale degli studi sociologici in Francia », art. cit., p. 76.

2. L. Mucchielli, *La Découverte du social*, op. cit., p. 42 sqq.

3. Ch. Letourneau, *La Sociologie d'après l'ethnographie*, Paris, Reinwald, 1880.

considérable » que représente la dizaine de livres publiés par Letourneau entre 1887 et 1895, Durkheim se montre très critique envers sa méthodologie :

Malheureusement, les matériaux ainsi réunis sont plus remarquables par leur abondance que par leur valeur, l'auteur n'ayant pas toujours soumis à une critique approfondie la façon dont il les a choisis. Il les prend un peu partout et les situe sur le même plan [...]. Les sources auxquelles il recourt le plus fréquemment sont constituées par les descriptions de voyage ; or l'on sait que, par leur nature même, elles sont suspectes et qu'elles ne devraient être utilisées qu'avec circonspection. Les coutumes, les croyances, les institutions des peuples sont des choses trop profondes pour qu'on puisse les juger ainsi, à la légère. [...] Letourneau affronte l'étude des phénomènes sociaux avec des préjugés pratiques qui, d'avance, déterminent les conclusions. Souffrant intensément des maux qui affligent la société actuelle, il la croit pour cette raison mauvaise et, pour ainsi dire, manquée et il étend naturellement ce jugement à toutes les sociétés qui l'ont précédée dans l'histoire, et qui peuvent en être considérées comme l'ébauche ¹.

On voit que Durkheim s'en prend à la méthode ethnographique de Letourneau et à ses *a priori* idéologiques ², mais qu'il n'attaque pas le cœur du paradigme

1. É. Durkheim, « Lo stato attuale degli studi sociologici in Francia », art. cit., p. 77-80.

2. En 1888, dans son « Introduction à la sociologie de la famille », Durkheim avait déjà longuement critiqué la méthode ethnographique de Letourneau (repris in É. Durkheim, *Textes*, Paris, Minuit, 1975, vol. III, p. 9-34). Ce genre d'utilisations anecdotiques des récits de voyageurs était très courant à l'époque. Cela explique les réticences que Durkheim manifeste à cette époque envers les sources eth-

naturaliste et racial. C'est que sa position n'est pas encore assez forte pour s'en prendre de front à un groupe scientifique ancien, très étendu et institutionnalisé¹. Prendre le risque de réfuter de front les postulats essentiels d'une discipline aussi légitimée dans le champ scientifique de l'époque aurait peut-être davantage discrédité que renforcé Durkheim. Aussi attendra-t-il la toute fin du siècle et les fissures apparues au sein de la communauté des anthropologues, notamment pendant l'affaire Dreyfus, pour mener ce combat au grand jour². Toutefois, sans nommer ici ces adversaires, Durkheim exprime ses critiques de fond

nographiques. Cela permet également de comprendre pourquoi, dès 1888, il se donne pour règle méthodologique d'éviter les observations individuelles subjectives pour ne retenir que « ces manières d'agir consolidées par l'usage qu'on appelle les coutumes, le droit, les mœurs » (*ibid.*, p. 18). Et c'est encore pour cette raison qu'il est amené dès 1888 à définir la coutume dans les termes mêmes du premier chapitre des *Règles* : « Comment reconnaître une coutume ? À ce fait qu'elle est une manière d'agir non seulement habituelle mais obligatoire pour tous les membres d'une société. Ce qui la distingue, ce n'est pas sa fréquence plus ou moins grande ; c'est sa vertu impérative [...]. C'est une règle à laquelle chacun est tenu d'obéir et qui est placée sous l'autorité de quelque sanction. L'existence d'une sanction, tel est le critérium qui empêche de confondre la coutume avec de simples habitudes » (*ibid.*, p. 19).

1. Avec lequel son rival R. Worms n'a du reste pas manqué de faire alliance (cf. M. Staum, « "Race" and Gender in Non-Durkheimian French Sociology, 1893-1914 », *Canadian Journal of History / Annales canadiennes d'histoire*, 2007, XLII, p. 183-208).

2. L. Mucchielli, « Sociologie *versus* anthropologie raciale. L'engagement des durkheimiens dans le contexte "fin de siècle" (1885-1902) », repris dans *Mythes et histoire des sciences humaines*, *op. cit.*, p. 163-198.

envers les théories raciales et héréditaristes. Cette discussion intervient dans un chapitre essentiel des *Règles* puisqu'il s'agit de celui où Durkheim explique pourquoi il faut, selon lui, rejeter toute explication fondée sur la psychologie individuelle :

Il y a d'ailleurs un moyen d'isoler à peu près complètement le facteur psychologique de manière à pouvoir préciser l'étendue de son action, c'est de chercher de quelle façon la race affecte l'évolution sociale. En effet, les caractères ethniques sont d'ordre organico-psychiques. La vie sociale doit donc varier quand ils varient, si les phénomènes psychologiques ont sur la société l'efficacité causale qu'on leur attribue. Or nous ne connaissons aucun phénomène social qui soit placé sous la dépendance incontestée de la race [...]. Les formes d'organisation les plus diverses se rencontrent dans des sociétés de même race, tandis que des similitudes frappantes s'observent entre des sociétés de races différentes [...]. S'il en est ainsi, c'est que l'apport psychique est trop général pour déterminer le cours des phénomènes sociaux [...]. Il y a, il est vrai, un certain nombre de faits qu'il est d'usage d'attribuer à l'influence de la race. C'est ainsi, notamment, qu'on explique comment le développement des lettres et des arts a été si rapide et si intense à Athènes, si lent et si médiocre à Rome. Mais cette interprétation des faits, pour être classique, n'a jamais été méthodiquement démontrée [...]. En somme, quand on rapporte avec cette rapidité à des facultés esthétiques congénitales le caractère artistique de la civilisation athénienne, on procède à peu près comme faisait le Moyen Âge quand il expliquait le feu par le phlogistique et les effets de l'opium par sa vertu dormitive ¹.

1. É. Durkheim, *Les Règles de la méthode sociologique*, op. cit., p. 107-108.

Le point est important : Durkheim rejette d'abord la psychologie individuelle *de son époque*, c'est-à-dire d'une part la psychologie introspective des philosophes spiritualistes, d'autre part la biopsychologie héréditariste des anthropologues et des psycho-physiologues ¹. Ensuite, la position théorique de Durkheim quant au rapport individu/société est trop profonde pour être réduite à ce positionnement critique, mais il n'en reste pas moins que c'est aussi contre cette « psychologie ethnique » très en vogue à la fin du XIX^e siècle que Durkheim veut établir l'autonomie des faits sociaux et qu'il est amené à poser la règle bien connue : « La cause déterminante d'un fait social doit être cherchée parmi les faits sociaux antécédents, et non parmi les états de la conscience individuelle. »

Le « groupe criminologiste » et la définition du fait social

Le deuxième groupe identifié par Durkheim « est composé de savants que la criminologie a menés à la sociologie. Il a pour organe les *Archives d'anthropologie criminelle* [...], et pour principaux inspirateurs les deux directeurs de cette revue : Lacassagne et Tarde ² ». Ce groupe constitue effectivement une importante communauté à la fin du XIX^e siècle. Le médecin anthropo-

1. L. Mucchielli, « Les origines de la psychologie universitaire en France (1870-1900) », repris dans *Mythes et histoire des sciences humaines*, *op. cit.*, p. 199-232 ; M. Staum, « Ribot, Binet and the Emergence from the Anthropological Shadow », *Journal of the History of the Behavioral Sciences*, 2007, 43 (1), p. 1-18.

2. É. Durkheim, « Lo stato attuale degli studi sociologici in Francia », *art. cit.*, p. 81.

N° d'édition : L.01EHQN000973.N001
Dépôt légal : octobre 2017